

# THERMOGRAPHIE DES LOGEMENTS DANS VOTRE QUARTIER

La Ville de Metz, en partenariat avec l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) du Pays messin, organise des thermographies pour les propriétaires de maisons individuelles dans tous les quartiers de la ville.

Muni d'une caméra thermique, un technicien effectue une série de clichés de vos façades visibles qui vous permettent de visualiser les défauts d'isolation de votre habitation.



Après votre inscription (bulletin ci-contre), une date de passage vous sera communiquée afin de permettre au technicien de pénétrer sur votre propriété, et ainsi réaliser des images de l'ensemble des façades accessibles. Les conditions météorologiques contraignent parfois à vous prévenir seulement le jour même du passage. Cette action pourra également être effectuée pendant votre absence, nous vous serons reconnaissants de nous aider à faciliter l'opération en :

- veillant à ce que la maison soit identifiable (numéro visible, nom sur la boîte à lettres),
- permettant l'accès aux façades (portails ouverts),
- remplissant la fiche d'autorisation fournie (bulletin d'inscription).



La thermographie s'effectue en période de chauffe, tôt le matin ou en soirée/nuit afin d'obtenir de meilleurs résultats. La prise d'images dure environ 5 à 10 minutes par maison.

**Attention :** les logements en copropriété ne sont pas éligibles à l'opération ! Les responsables de copropriétés intéressés par l'opération doivent prendre contact avec l'ALEC du Pays messin.

Les images de la thermographie vous seront ensuite présentées lors d'une réunion commune de restitution. Vous pourrez alors échanger avec le technicien sur les solutions adaptées à votre logement, allant du simple éco-geste à d'éventuels travaux d'isolation thermique ou d'efficacité énergétique.

La thermographie est entièrement gratuite. À l'issue de cette réunion, vous pourrez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller INFO→ÉNERGIE de l'ALEC du Pays messin située au cloître des Récollets à Metz.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
avant le 15 janvier 2019**

L'inscription vous sera confirmée par email ou par téléphone.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....

autorise, dans le strict cadre de la campagne de thermographies de bâtiments organisée par l'ALEC du Pays messin en partenariat avec la Ville de Metz, le technicien à pénétrer sur ma propriété, afin qu'il puisse procéder à la prise d'images thermographiques des façades de ma maison située :

Numéro de la rue .....

Adresse .....

Code postal .....

Adresse mail .....

Téléphone .....

J'ai un projet de rénovation (préciser lequel) : .....

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

J'autorise également la Ville de Metz et l'ALEC du Pays Messin à reproduire ou présenter la ou les photographies prises par ses collaborateurs et me représentant pour les usages suivants :

- publication dans des rapports internes et des documents de bilan,
- publication dans des documents de promotion des Espaces INFO→ÉNERGIE, de la Ville de Metz,
- présentation sur Internet : [www.alec-paysmessin.fr](http://www.alec-paysmessin.fr) et/ou [www.eie-grandest.fr](http://www.eie-grandest.fr)



Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Signature du propriétaire :

Attestation dûment remplie et signée à remettre  
avant le 15 janvier 2019 à :

Ville de Metz  
Mission Développement Durable et Solidaire  
1 place d'Armes, - J. F. Blondel  
BP 21025  
57036 METZ Cedex 01

M. Schwartz  
Tél : 03.87.55.51.53  
thermographies2018@mairie-metz.fr

Attention, nombre de places limitées



Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel  
gratuits